

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DEMANDE D'EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

BULLETIN N° 3

DÉLIVRÉ GRATUITEMENT

SEUL LE BULLETIN N° 3 PEUT ÊTRE OBTENU ET UNIQUEMENT PAR LA PERSONNE QU'IL CONCERNE (Articles 774 et suivants du Code de Procédure Pénale)	ADRESSEZ VOTRE DEMANDE	
	SI VOUS ÊTES NÉ(E) EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, DANS UN DÉPARTEMENT D'OUTRE-MER OU A L'ÉTRANGER ▼ AU CASIER JUDICIAIRE NATIONAL 44079 NANTES CEDEX 1	SI VOUS ÊTES NÉ(E) DANS UN TERRITOIRE D'OUTRE-MER OU UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE D'OUTRE-MER ▼ AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE VOTRE LIEU DE NAISSANCE

⤵
 REMPLISSEZ COMPLÈTEMENT ET LISIBLEMENT TOUTES LES RUBRIQUES
 (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE - UNE LETTRE OU UN CHIFFRE PAR CASE)
 ⤵

ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR OU DE L'ENFANT MINEUR POUR LEQUEL LE BULLETIN EST DEMANDÉ

NOM			
PRÉNOM(S)			
NOM D'ÉPOUX (S'IL Y A LIEU)			
NÉ(E) LE			
A			ARRONDISSEMENT
N° DÉPARTEMENT		DOM-TOM OU PAYS ÉTRANGER	(PARIS, LYON, MARSEILLE)
SEXE	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F	
FILIATION	de _____		
	(NOM ET PRÉNOM DU PÈRE)		
	et de _____		
	(NOM ET PRÉNOM DE LA MÈRE)		

ADRESSE OÙ DOIT ÊTRE EXPÉDIÉ LE BULLETIN

N°	
RUE	
COMMUNE	
CODE POSTAL	
BUREAU DISTRIBUTEUR	

NOMBRE D'EXTRAITS DEMANDÉS

COCHEZ CETTE CASE
 SI LE BULLETIN N° 3 EST DESTINÉ
 A ÊTRE UTILISÉ A L'ÉTRANGER

Le _____

(SIGNATURE DU DEMANDEUR)

NE PAS JOINDRE D'ENVELOPPE OU DE TIMBRE
POUR LE RETOUR

ART. 781 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

LA LOI PUNIT D'UNE PEINE D'AMENDE DE 50 000 F QUICONQUE, EN PRENANT UN FAUX NOM OU UNE FAUSSE QUALITÉ, S'EST FAIT DÉLIVRER UN EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE D'UN TIERS.